



FRANCE

ITALIE

ALLEMAGNE

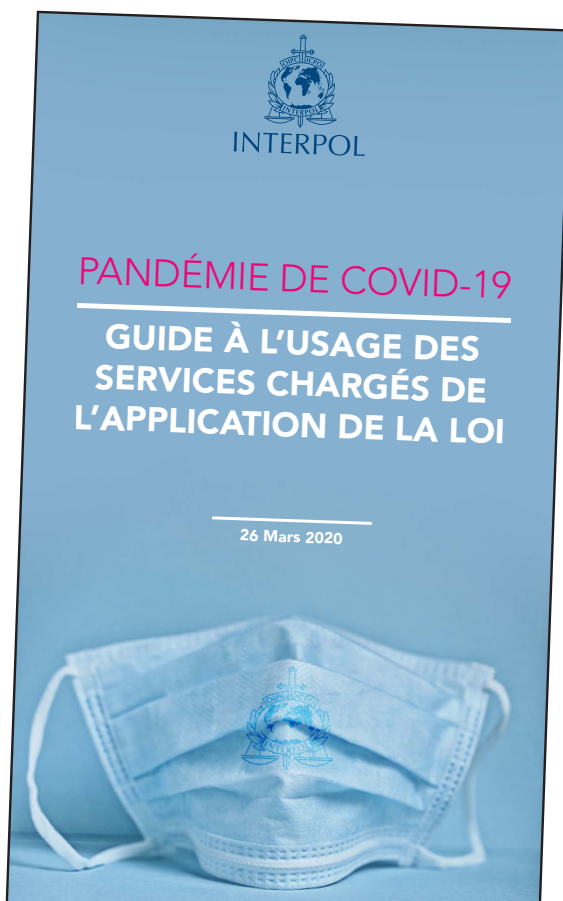
ESPAGNE

PRECONISATIONS D'INTERPOL SUR LE PORT DE MASQUE DE PROTECTION...

Contrairement aux recommandations d'INTERPOL, le Ministère de l'Intérieur persiste à exposer les Policiers en préconisant le port des masques UNIQUEMENT en cas de contact avec une personne «présentant les symptômes du COVID 19».

INTERPOL : « Recommande que les agents des services chargés de l'application de la loi au contact de la population portent un masque et/ou des gants de protection disponibles ».

**ALLIANCE le redit :
*les Policiers ne sont ni
médecins, ni devins !!!***



**Pas de masques lors des contrôles, des rédactions de PV,
des contacts avec le public (accueil) = PAS DE PRISE DE RISQUES**



ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE
LE BUREAU NATIONAL

Le 30 Mars 2020